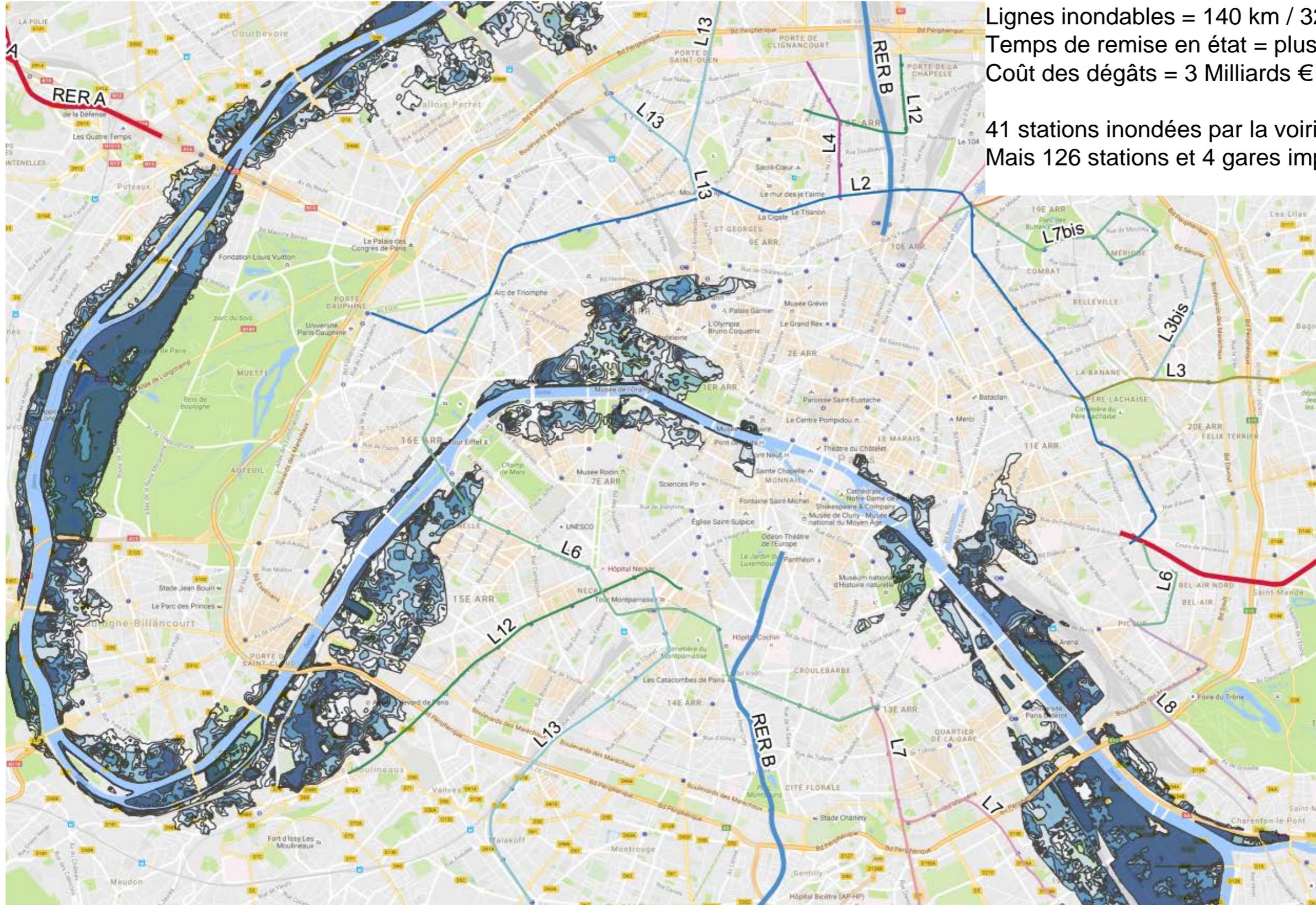


Présentation du PCA – PPRI de la RATP

Grand Prix de la culture du risque inondation
20 juin 2017



Rappel de la vulnérabilité de la RATP



Lignes inondables = 140 km / 322 km
Temps de remise en état = plus d'1 an
Coût des dégâts = 3 Milliards €

41 stations inondées par la voirie
Mais 126 stations et 4 gares impactées

Historique

- Début des années 2000: la RATP s'engage pleinement sur cette problématique et constitue une cellule dédiée au PPRI RATP,
- Années 2000: Définition de procédures de protection des infrastructures et d'exploitation du réseau RATP en cas de crue,
- Novembre 2012: Formalisation d'un Plan de Protection Contre les Inondations (PPCI),
- Janvier 2015: Validation du PPCI RATP par le préfet de la Région Ile-de-France,
- Novembre 2017: Transmission d'une nouvelle version du PPCI au Préfet de Région.

Le dispositif RATP s'articule autour de 2 axes:

- Un Plan de Continuité d'Activité relatif au risque inondation (PCA):
- Un Plan de Protection contre le Risque Inondation (PPRI):

et doit répondre à deux grands objectifs:

- maintenir un niveau de service le plus élevé possible le plus longtemps possible tout en maintenant des conditions de sécurité suffisantes pour les voyageurs et les personnels RATP,
- assurer la protection des infrastructures et des matériels roulant afin d'assurer une reprise d'activité la plus rapide possible à la décrue.

Le dispositif de la RATP prend en compte 4 catégories de public:

- public interne: les agents de la RATP par la définition, la communication, la sensibilisation et la mise en œuvre du plan et des procédures opérationnelles correspondantes,
- public institutionnel (dont le Préfet de la Région IDF) afin de répondre à nos obligations réglementaires,
- public externe professionnel: tous les partenaires avec lesquelles la RATP est en interface directe ou indirecte (STIF, collectivités, Ville de Paris, SNCF, ENEDIS, Préfecture de Police, Préfectures de département, etc.)
- grand public et les voyageurs, afin de sensibiliser les populations au risque et aux impacts sur les réseaux de transport.



La démarche de la RATP s'appuie notamment sur un processus d'amélioration continue bâti autour de plusieurs axes:

- les axes d'amélioration formulés par le préfet de Région dans la validation de janvier 2015 du PPCI RATP,
- les axes d'amélioration internes (techniques ou organisationnels) identifiés par la RATP,
- les axes d'amélioration internes ou externes issus des retours d'expérience menés par la RATP suite à des exercices ou des épisodes de crue vécus,
- les axes d'amélioration externe identifiés avec les partenaires avec lesquels nous sommes en interfaces: Ville de Paris, DRIEE, Zone de Défense, SNCF, etc.

Les principaux thèmes de travail de la RATP dans le cadre de la mise à jour du PPCI sont :

- l'amélioration des systèmes de protection des ouvrages souterrains RATP,
- l'approfondissement des modalités d'organisation et de gestion de la reprise d'activité,
- le traitement des interfaces et interdépendances,
- la démarche visant à faire certifier le PPCI RATP selon la norme ISO 22301,
- l'analyse de la vulnérabilité du réseau souterrain aux remontées de nappes phréatiques,
- la disponibilité des agents RATP en cas de crue.



© - RATP - Bruno Marguerite



10/03/2016 - 137130016



PARISIENNE
DE PHOTO
GRAPHIE



Merci pour votre attention